

TRANSPORT SCOLAIRE - ANNÉE 2020 / 2021

Fiche d'inscription - Élèves en situation de handicap

Madame, Monsieur,

Cette fiche d'inscription est destinée aux élèves domiciliés dans l'Yonne pour lesquels :



- la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a donné un **avis favorable** pour un transport scolaire du domicile de l'enfant à l'établissement scolaire fréquenté :

- scolarité avec dispositif ULIS,
- élèves présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %.



- **La constitution d'un dossier d'inscription est nécessaire quelle que soit la modalité de prise en charge retenue.**

PRISE EN CHARGE GRATUITE

Il existe 3 modalités de prise en charge :

1) Vous transportez vous-même votre enfant

Lorsque le transport de l'élève est assuré par sa famille ou son représentant, une prise en charge des frais de transport avancés peut être réalisée sur présentation d'une attestation trimestrielle (établie par l'établissement) selon le barème ci-contre dans la limite d'un remboursement plafonné à 3 000 € par élève et par année scolaire.

Bornes kilométriques	Montant du kilomètre aller
$\geq 1 \geq 10$ km aller / jour	0,90 €
$> 10 \geq 20$ km aller / jour	0,70 €
> 20 km aller / jour	0,50 €

2) Votre enfant emprunte un transport en commun (Bus de ville ou Intercommunalité)

Le Conseil Départemental vous remboursera la carte annuelle sur présentation d'un justificatif de paiement.

3) La situation de votre enfant nécessite la mise en place d'un transport

Le transport sera confié par le Département à un prestataire spécialisé.

Aucun transport avec dispositif ULIS ne sera mis en place :

- si l'élève est scolarisé dans son école ou établissement de secteur,
- si un circuit scolaire dessert l'école ou l'établissement.



Les conditions sanitaires de la rentrée scolaire 2020 ne sont pas encore connues. La mise en place d'un transport reste donc soumise aux possibilités de mise en œuvre qui seront étudiées au regard des protocoles sanitaires fixés à cette date.

POUR COMPLÉTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- La demande est à faire viser par **l'établissement scolaire que l'élève fréquentera en septembre 2020.**

Toute demande doit être soigneusement complétée par vos soins, vérifiée et visée par l'établissement scolaire que l'élève fréquentera en septembre 2020 et retournée au Conseil Départemental de l'Yonne (à l'adresse indiquée en haut de cette page), accompagnée de la copie de la notification de décision MDPH et de la notification d'affectation de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale. **TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE POURRA ÊTRE TRAITÉE.**

- Date limite de retour :

- le 15 juillet 2020 si la notification MDPH en cours couvre la prochaine année scolaire,
- le 17 août 2020 en cas de nouvelle notification ou nouvelle affectation scolaire.

Pour tous les dossiers parvenus en dehors de ces délais, la mise en place du transport ne pourra intervenir qu'après le 11 septembre 2020.

- En cas de déménagement ou pour tout autre changement (arrêt de la scolarisation, hospitalisation), merci de prévenir par téléphone le Département de la date de changement de domicile et confirmer ensuite par courrier ou mail au moins 15 jours avant le changement effectif.
- **Nous vous rappelons que votre demande d'inscription doit être renouvelée chaque année.**

TRANSPORT SCOLAIRE - ANNÉE 2020 / 2021

Fiche d'inscription - Élèves en situation de handicap

Attention : avant de remplir ce document, lire attentivement les instructions au recto

A - ÉLÈVE

NOM (en majuscules) : _____ PRÉNOM (en majuscules) : _____
Date de naissance : _____ F M

B - PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE (rayer les mentions inutiles)



En cas de garde alternée, chaque parent remplit un dossier d'inscription.

Nom, Prénom (M., Mme) : _____
Activité professionnelle : Parent 1 : _____ Parent 2 : _____
Adresse (rue ou lieu-dit) : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
(Portable de préférence)



Dans le cas d'un enfant accueilli chez une assistante familiale, dans un lieu de vie ou en établissement d'accueil, le visa du service ASE du Département de référence est obligatoire (ou PJJ le cas échéant).

C - ADRESSE D'HABITATION DE L'ÉLÈVE (si différente de celle du représentant de l'élève)

Nom : chez : _____
Adresse (rue ou lieu-dit) : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
(Portable de préférence)

D - SCOLARITÉ POUR LAQUELLE LA DEMANDE EST ÉTABLIE (compléter ou cocher les cases correspondantes)

Nom de l'établissement : _____
Adresse : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Classe suivie : _____ ULIS
Qualité de l'élève : INTERNE EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE (Prise en charge limitée à un aller-retour par jour)

E - MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE :

- VOUS TRANSPORTEZ VOUS-MÊME VOTRE ENFANT**
Le Conseil Départemental vous indemniser selon la réglementation en vigueur *(Voir au recto)*.
- VOTRE ENFANT EMPRUNTE UN TRANSPORT EN COMMUN (BUS DE VILLE OU INTERCOMMUNALITÉ)**
Le Conseil Départemental vous remboursera sur présentation d'un justificatif de paiement.
- VOUS SOLICITEZ LA MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT**
Équipement spécial (fauteuil, déambulateur...) OUI NON
Si oui, merci de préciser : _____

Dans les 3 cas,
joindre les copies de :

- la notification de décision MDPH
- la notification d'affectation de l'Éducation Nationale

JE SUIS INFORMÉ QUE LE RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.YONNE.FR OU SUR DEMANDE AUPRÈS DU SERVICE DES TRANSPORTS ADAPTÉS

Cadre réservé à l'établissement scolaire

Le chef d'établissement certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
Date et cachet de l'établissement (obligatoire) :

À compléter par le Représentant légal

Le Représentant légal autorise le traitement de la demande conformément aux éléments indiqués ci-dessous (Protection des Données).
Date et signature (obligatoire) :

Règlement Européen sur la Protection des Données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées par le Département de l'Yonne pour gérer les demandes de prise en charge des frais de transports des élèves en situation de handicap. Elles sont destinées aux services du Département (Sous-Direction Éducation et Enseignement Supérieur) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin, qu'aux destinataires dûment habilités et à ceux intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir votre établissement scolaire, la MDPH ainsi que, dans le cas de la mise en place d'un transport, les sociétés qui effectuent les prises en charge des élèves. Les données sont conservées par les services du Département conformément aux tableaux des archives départementales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du Délégué à la Protection des Données soit par écrit (Département de l'Yonne - À l'attention du Délégué à la Protection des Données - 16-18 Boulevard de la Marne 89089 Auxerre Cedex) soit par courriel (dpo@yonne.fr) en joignant la copie d'un titre d'identité.